

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

CALENDRIER DES ACTIONS A MENER PAR LES COLLECTIVITES/ETABLISSEMENTS

Actions	Echéances
1 - Compléter sur AGIRHE les coordonnées d'un référent élections (téléphone portable et adresse e-mail)	Mardi 5 juillet au vendredi 16 sept.
2 - Vérifier et compléter les listes électorales + retour par mail au CDG	Lundi 5 au vendredi 16 sept.
3 - Afficher la liste des électeurs dans les locaux de la collectivité	Mercredi 28 sept. au dim. 2 oct.
Retourner au CDG les éventuelles réclamations des agents	Lundi 3 au mercredi 12 oct.
4 - Communiquer l'affiche sur le rôle des instances aux agents, par tout moyen (affichage, mail, etc.)	A partir du jeudi 6 oct.
5 - Communiquer l'affiche sur les étapes du vote électronique	A partir du vendredi 4 nov.
6 - Suivre le webinaire animé par le CDG sur le vote électronique	7 ou 8 nov.
Réceptionner le mail et/ou le SMS de Chronopost relatifs à l'envoi du colis	8 nov.
7 - Réceptionner le colis comprenant le matériel de vote électronique : une enveloppe par agent avec notice explicative, codes de connexion, professions de foi et listes de candidats.	Mercredi 9 ou jeudi 10 nov.
8 - Distribuer des enveloppes « matériel électoral » aux agents	Jusqu'au 16 nov.
9 - Communiquer le tutoriel vidéo sur les étapes du vote électronique	A partir du lundi 21 nov.
10 - Mettre à disposition des agents un poste informatique Date et heure d'ouverture et de fermeture du scrutin (vote électronique)	Jeudi 1 ^{er} déc. à 08h au jeudi 8 déc. à 17h